



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1002

Prix de la jeune architecture de la Ville de Lyon

Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVAL (pouvoir à Mme AUGEY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1002 - PRIX DE LA JEUNE ARCHITECTURE DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre des actions que l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL) a engagées pour faire connaître et valoriser les meilleurs "projets de fins d'études" des étudiants de l'Ecole, la Ville de Lyon souhaite organiser et remettre le Prix de la Jeune Architecture pour la dix-neuvième édition.

Cette valorisation du travail effectué par des étudiants, en fin d'études, constitue une initiative à laquelle la Ville de Lyon s'associe, marquant l'intérêt porté à l'architecture, à la qualité urbaine et aux enjeux environnementaux plus largement. Par ailleurs s'agissant de jeunes architectes, la reconnaissance de leur excellence par l'attribution de prix constitue un signe d'encouragement.

La promotion 2019-2020 a présenté 143 projets de fin d'études et 43 mémoires de recherche en juin 2020. Les étudiants retenus pour participer au prix, soit 12 projets de fin d'études et 4 mémoires de recherche, ont obtenu les meilleures notes de leurs domaines d'études de master respectif.

Le jury s'est réuni le 11 mai 2021 pour désigner les lauréats du Prix de la Jeune Architecture 2020 et attribuer six prix dans les catégories suivantes :

- Catégorie « Architecture, Héritage et Durabilité » ;
- Catégorie « Architecture Alternative, Stratégie et Pratiques Emergentes » ;
- Catégorie « Architecture, Métropoles et Territoires Habités » ;
- Catégorie « Architecture et Transitions Ecoconstructives » ;
- Catégorie « Recherche » (deux prix).

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à décerner les Prix de la Jeune Architecture de la Ville de Lyon.
- 2- Une somme de 1 000 euros sera versée, respectivement, aux lauréats des six prix.

- 3- La dépense de 6 000 euros sera financée sur les crédits inscrits au budget 2021 et sera imputée à la nature 65132, fonction 510, ligne de crédit n° 41386, programme GESDDS, opération GESDDS01, code service 43400.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET